

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 251 150	47,34	125,55	3 407 000	1 612 874	48,05	1 637 063
Taxe foncière non bâties (TFNB)	135 802	70,40	208,11	143 500	101 024	71,46	102 545
Taxe d'habitation (TH)	604 670	14,11	67,25	568 300	80 187	14,32	81 381
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					1 794 085		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en cochez la case
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		48,05		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 820 996	= 1,014999	71,46		
Taxe d'habitation (TH)	1 794 085		14,32		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 12 AVR. 2024
 ID : 034-213401359-20240408-D2024_04_08_04-DE

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			61 855	0	0	-18 581	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 820 989		43 274		1 864 263

A MONTPELLIER
Le 12 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
LAURENT GUILLON
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 9 AVRIL 2024
Pour la Préfecture,
Pour la Commune de Lespignan
Jean-François Guibert

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de conditïon modeste	3 500	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	344 150	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	46 767	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	31	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	24 882	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie	11 557	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi			
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	469 700	a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	98 600	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	32 970	c. Coefficient correcteur	0,988419
d. Autres allocations		d. Bases dégrévées locaux vacants	24 630	d. Taux FB commune 2020	24,27
		e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	21,45

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	50,22	125,55	>>>	125,55
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	84,56	211,40	3,29000	208,11
Taxe d'habitation (TH)	24,45	31,21	78,03	10,78000	67,25
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	13,54
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE D

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2023 par la commu d'agglomération, la communauté urbaine o communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique